



SNUipp-FSU 23

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE

542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUERET
Téléphone : 05 55 41 04 81
E-mail : snu23@snuipp.fr

Guéret, le 8 décembre 2017

À

Monsieur le Secrétaire Général
Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale par intérim,
Mesdames et Monsieur les Inspecteurs de l'Éducation Nationale

Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames et Monsieur les Inspecteurs de l'Éducation Nationale,

Pour le SNUipp-FSU, les évaluations doivent d'abord être un outil au service de la réussite des élèves. Elles doivent donc nécessairement faire l'objet d'une appropriation et d'une élaboration collective.

Cela n'a malheureusement pas été le cas des évaluations CP instaurées par le Ministre Blanquer au pas de charge à la rentrée 2017. Dans une lettre de la DGESCO directement adressée aux enseignants le 18 septembre, le ministère a fait marche arrière sur la mise en œuvre du protocole d'évaluation nationale au CP en laissant des possibilités d'adaptation. Ce recul fait suite à de nombreuses réactions, et particulièrement celle du SNUipp-FSU qui a dénoncé des évaluations au contenu, à la forme et au calendrier inadaptés aux jeunes élèves de début de CP.

Ces possibilités d'adaptations allaient dans le sens d'une évaluation au service des enseignants. Ils pouvaient alors utiliser ces évaluations comme banque de ressource en prenant tout ou partie des items conseillés et en adaptant les consignes, le temps de passation... Les récentes relances mail et téléphoniques des circonscriptions afin d'avoir des remontées de résultats remettent cependant le doute sur la finalité réelle de ces évaluations.

Un des premiers enjeux évoqués pour ces évaluations était le dialogue, le pilotage, la mise en place de formations par les IEN. Dans ce cas, les seules remontées demandées devraient être des remontées de besoins identifiés par les équipes. La possibilité de remontées nationales n'a néanmoins jamais été exclue. Les craintes de mise en concurrence des écoles ou d'évaluation des enseignants au mérite ne sont pas à écarter. L'insistance des circonscriptions à obtenir les résultats d'évaluations laissées à la libre appréciation des équipes ne place pas les équipes dans le climat de confiance suggéré par le Ministre.

S'agit-il d'évaluer le système, auquel cas il faudrait recourir à une évaluation par échantillonnage comme le fait la DEPP tous les ans. S'agit-il d'évaluer les enseignants par les résultats des élèves, de mettre en concurrence les écoles ? La volonté politique de ces évaluations n'a pas été explicitée et nous invite donc à une grande prudence, voire méfiance.

Si les évaluations sont un point d'appui institutionnel pour indiquer aux enseignants les outils ou les méthodes auxquels ils doivent recourir c'est une négation de leur professionnalité, de leurs capacités d'élaboration d'outils au service des élèves, qui remet en cause le principe de liberté pédagogique. Il serait de plus impensable pour les enseignants de se baser uniquement sur des évaluations partielles et à la validité scientifique non avérée pour évaluer les besoins de leurs élèves ou leurs besoins en formation.

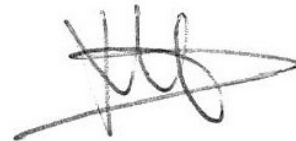
Nous vous demandons donc par la présente une nouvelle fois de ne pas faire peser de pression hiérarchique sur nos collègues pour avoir des remontées de résultats d'évaluation dont la passation avait été laissée à la libre appréciation des équipes.

Certains de notre intérêt partagé pour le Service Public d'Education Nationale et les agents qui le font vivre, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Les co-secrétaires du SNUipp-FSU 23



Julien Colombeau



Fanny Tissandier